

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE

Numéro SIRET : **20004079800015**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE BOZEL**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE

ANNEE 2017

Code INSEE 73015	COM COM VAL VANOISE TARENDAISE BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENDAISE	BP 2017
----------------------------	---	-------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	36,57%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	97,90%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	51,46%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf articles L 2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

SOMMAIRE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
 p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
 p.14 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
 p.16 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
 p.18 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

ANNEXES		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.21	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.22	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.24	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.25	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.26	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.28	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.29	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.30	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.31	A4 - Etat des provisions	X	
p.32	A5 - Etalement des provisions	X	
p.33	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.34	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.35	A8 - Etat des charges transférées	X	
p.36	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan			
p.37	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.38	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.39	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.40	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.41	B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.42	B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.43	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.44	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.45	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.46	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations			
p.47	C1 - Etat du personnel	X	
p.49	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.50	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.51	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.52	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.53	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.54	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.55	D2 - Arrêté et signatures	X	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - avec vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2016.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	13 966 314,00	13 966 314,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		13 966 314,00	13 966 314,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	7 963 266,71	7 524 690,77
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	28 321,78	67 591,69
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 399 306,03
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		7 991 588,49	7 991 588,49
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		21 957 902,49	21 957 902,49

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	3 190 523,00	0,00	4 731 800,00		4 731 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 133 545,00	0,00	4 691 411,00		4 691 411,00
014	Atténuations de produits	1 810 000,00	0,00	1 934 040,00		1 934 040,00
65	Autres charges de gestion courante	1 746 383,00	0,00	640 415,00		640 415,00
Total des dépenses de gestion courante		10 880 451,00	0,00	11 997 666,00		11 997 666,00
66	Charges financières	216 255,00	0,00	177 196,00		177 196,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	69 000,00		69 000,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	741 210,63		584 796,41		584 796,41
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 847 916,63	0,00	12 828 658,41		12 828 658,41
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 479 878,38		446 000,59		446 000,59
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	775 824,00		691 655,00		691 655,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 255 702,38		1 137 655,59		1 137 655,59
TOTAL		14 103 619,01	0,00	13 966 314,00		13 966 314,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

13 966 314,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges	60 000,00	0,00	83 100,00		83 100,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	652 500,00	0,00	1 100 800,00		1 100 800,00
73	Impôts et taxes	10 749 064,00	0,00	11 467 934,00		11 467 934,00
74	Dotations, subventions et participations	1 124 050,00	0,00	1 151 300,00		1 151 300,00
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	0,00	61 350,00		61 350,00
Total des recettes de gestion courante		12 635 614,00	0,00	13 864 484,00		13 864 484,00
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00	0,00	20 000,00		20 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		12 638 614,00	0,00	13 884 484,00		13 884 484,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	82 500,00		81 830,00		81 830,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		82 500,00		81 830,00		81 830,00
TOTAL		12 721 114,00	0,00	13 966 314,00		13 966 314,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

13 966 314,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

1 055 825,59

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	142 000,00	13 884,00	114 000,00		127 884,00
204	Subventions d'équipement versées	50 000,00	0,00	50 000,00		50 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 732 600,65	14 437,78	1 004 580,00		1 019 017,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	100 000,00	0,00	375 000,00		375 000,00
	Total des opérations d'équipement		0,00	5 573 456,71		5 573 456,71
	Total des dépenses d'équipement	2 024 600,65	28 321,78	7 117 036,71		7 145 358,49
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	739 918,00	0,00	764 400,00		764 400,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses financières	739 918,00	0,00	764 400,00		764 400,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 764 518,65	28 321,78	7 881 436,71		7 909 758,49
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	82 500,00		81 830,00		81 830,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	82 500,00		81 830,00		81 830,00
	TOTAL	2 847 018,65	28 321,78	7 963 266,71		7 991 588,49

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 991 588,49

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget précédent sur ancienne	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	300 000,00		300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	4 000 000,00		4 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'équipement		0,00	4 300 000,00		4 300 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	266 116,15	67 591,69	198 972,80		266 564,49
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	704 181,31	0,00	1 886 062,38		1 886 062,38
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	2 000,00		2 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes financières	970 297,46	67 591,69	2 087 035,18		2 154 626,87
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00		0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	970 297,46	67 591,69	6 387 035,18		6 454 626,87
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	1 479 878,38		446 000,59		446 000,59
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	775 824,00		691 655,00		691 655,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	2 255 702,38		1 137 655,59		1 137 655,59
	TOTAL	3 225 999,84	67 591,69	7 524 690,77		7 592 282,46

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	399 306,03
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 991 588,49

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	1 055 825,59
--	---------------------

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracés dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	4 731 800,00		4 731 800,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 691 411,00		4 691 411,00
014	Atténuations de produits	1 934 040,00		1 934 040,00
65	Autres charges de gestion courante	640 415,00		640 415,00
66	Charges financières	177 196,00	0,00	177 196,00
67	Charges exceptionnelles	69 000,00	0,00	69 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	691 655,00	691 655,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	584 796,41		584 796,41
023	Virement à la section d'investissement		446 000,59	446 000,59
	Dépenses de fonctionnement - Total	12 828 658,41	1 137 655,59	13 966 314,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

13 966 314,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	81 830,00	81 830,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	764 400,00	0,00	764 400,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	5 573 456,71		5 573 456,71
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	127 884,00	0,00	127 884,00
204	Subventions d'équipements versés	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 019 017,78	0,00	1 019 017,78
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	375 000,00	0,00	375 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	7 909 758,49	81 830,00	7 991 588,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

7 991 588,49

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	83 100,00		83 100,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 100 800,00		1 100 800,00
73	Impôts et taxes	11 467 934,00		11 467 934,00
74	Dotations, subventions et participations	1 151 300,00		1 151 300,00
75	Autres produits de gestion courante	61 350,00	0,00	61 350,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	20 000,00	81 830,00	101 830,00
	Recettes de fonctionnement - Total	13 884 484,00	81 830,00	13 966 314,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

13 966 314,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	266 564,49	0,00	266 564,49
13	Subventions d'investissement	300 000,00	0,00	300 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	4 002 000,00	0,00	4 002 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		691 655,00	691 655,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		446 000,59	446 000,59
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	4 568 564,49	1 137 655,59	5 706 220,08

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

399 306,03

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

1 886 062,38

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

7 991 588,49

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement »

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9)

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	3 190 523,00	4 731 800,00	
60611	Eau et assainissement	12 400,00	14 140,00	
60612	Énergie - Électricité	27 750,00	42 300,00	
60621	Combustibles	4 800,00	5 000,00	
60622	Carburants	114 770,00	168 800,00	
60623	Alimentation	36 005,00	48 910,00	
60628	Autres fournitures non stockées	900,00	13 950,00	
60631	Fournitures d'entretien	36 010,00	19 900,00	
60632	Fournitures de petit équipement	79 300,00	146 300,00	
60636	Vêtements de travail	11 955,00	20 080,00	
6064	Fournitures administratives	24 270,00	16 220,00	
611	Contrats de prestations de services	112 832,00	168 020,00	
6132	Locations immobilières	40 208,00	45 420,00	
6135	Locations mobilières	76 800,00	107 500,00	
614	Charges locatives et de copropriété	14 200,00	20 000,00	
61521	Terrains	220 750,00	194 500,00	
615228	Entretien et réparations autres bâtiments		37 900,00	
615231	Entretien et réparations voiries	23 000,00	7 500,00	
61551	Matériel roulant	187 455,00	215 600,00	
61558	Autres biens mobiliers	74 700,00	78 500,00	
6156	Maintenance	25 325,00	55 120,00	
6161	Assurance multirisques	18 290,00	22 110,00	
6182	Documentation générale et technique	2 874,00	4 700,00	
6184	Versements à des organismes de formation	23 900,00	38 530,00	
6188	Autres frais divers	38 627,00	2 512 470,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 290,00	13 100,00	
6226	Honoraires	98 051,00	97 180,00	
6228	Divers	7 500,00	31 000,00	
6231	Annonces et insertions	30 163,00	8 750,00	
6232	Fêtes et cérémonies		3 500,00	
6236	Catalogues et imprimés	11 300,00	18 660,00	
6247	Transports collectifs	64 710,00	60 800,00	
6248	Divers	1 232 300,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements		1 150,00	
6256	Missions	15 550,00	21 610,00	
6261	Frais d'affranchissement	5 315,00	7 100,00	
6262	Frais de télécommunications	24 075,00	27 730,00	
627	Services bancaires et assimilés	125,00	900,00	
6281	Concours divers (cotisations...)		2 150,00	
6283	Frais de nettoyage des locaux	120,00	0,00	
62875	Aux communes membres du GFP	479 710,00	422 700,00	
63512	Taxes foncières	10 193,00	8 400,00	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	1 000,00	3 600,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 133 545,00	4 691 411,00	
6217	Personnel affecté par la commune membre du GFP	546 435,00	244 000,00	
6218	Autre personnel extérieur	8 000,00	94 069,00	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	9 683,00	11 980,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	43 992,00	52 021,00	
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	5 975,00	7 368,00	
6411	Personnel titulaire	1 681 979,00	1 950 455,00	
6413	Personnel non titulaire	700 090,00	969 999,00	
64168	Autres emplois d'insertion	94 743,00	10 640,00	
6417	Rémunérations des apprentis	2 000,00	13 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	360 000,00	522 436,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	435 013,00	504 107,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	44 910,00	61 658,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	108 735,00	128 290,00	
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	200,00	360,00	

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	42 240,00	64 977,00	
64731	Versées directement	2 500,00	0,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 050,00	1 000,00	
6478	Autres charges sociales diverses	30 000,00	15 051,00	
6488	Autres charges	16 000,00	40 000,00	
014	Atténuations de produits	1 810 000,00	1 934 040,00	
73916	Prél. contribution pour le redressement des finances publiques		320 000,00	
739223	Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	1 810 000,00	1 577 000,00	
7419	Reversement sur DGF		37 040,00	
65	Autres charges de gestion courante	1 746 383,00	640 415,00	
6531	Indemnités	56 567,00	59 226,00	
6533	Cotisations de retraite	2 567,00	2 803,00	
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	13 653,00	14 555,00	
6541	Créances admises en non-valeur		2 000,00	
657341	Communes membres du GFP	40 801,00	49 801,00	
657358	Autres groupements	1 486 765,00	264 000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	146 030,00	248 030,00	
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	10 880 451,00	11 997 666,00	
66	Charges financières (b)	216 255,00	177 196,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	197 856,00	171 735,00	
66112	Intérêts - rattachement des intérêts courus non échus		-10 935,00	
661131	Aux communes membres du GFP	18 399,00	16 396,00	
67	Charges exceptionnelles (c)	10 000,00	69 000,00	
6712	Amendes fiscales et pénales	1 000,00	7 000,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 000,00	40 000,00	
678	Autres charges exceptionnelles		22 000,00	
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	741 210,63	584 796,41	
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	11 847 916,63	12 828 658,41	
023	Virement à la section d'investissement	1 479 878,38	448 000,59	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)	775 824,00	691 655,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs) (8)	350,00	0,00	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	775 474,00	691 655,00	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 255 702,38	1 137 655,59	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 255 702,38	1 137 655,59	
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	14 103 619,01	13 966 314,00	

+

RESTES A REALISER 2016 (11) 0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 13 966 314,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	98 805,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	109 740,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-10 935,00

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE		BP	2017
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES		A1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	60 000,00	83 100,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	60 000,00	65 800,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		17 300,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	652 500,00	1 100 800,00	
70632	A caractère de loisirs	136 000,00	134 000,00	
7066	Redevances et droits des services à caractère social	281 000,00	299 000,00	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne		75 500,00	
70875	Aux communes membres du GFP	10 500,00	74 500,00	
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	225 000,00	517 800,00	
73	Impôts et taxes	10 749 064,00	11 467 934,00	
73111	Taxes foncières et d'habitation	4 255 224,00	4 900 000,00	
7331	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	6 493 840,00	6 567 934,00	
74	Dotations, subventions et participations	1 124 050,00	1 151 300,00	
74124	Dotation d'intercommunalité	37 500,00	0,00	
74718	Autres	11 050,00	88 600,00	
7473	Départements		54 700,00	
74748	Autres communes	69 250,00	0,00	
7478	Autres organismes	1 006 250,00	1 008 000,00	
75	Autres produits de gestion courante	50 000,00	61 350,00	
752	Revenus des immeubles	50 000,00	61 350,00	
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		12 635 614,00	13 864 484,00	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	3 000,00	20 000,00	
7788	Produits exceptionnels divers	3 000,00	20 000,00	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		12 638 614,00	13 884 484,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (8)	82 500,00	81 830,00	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	82 500,00	81 830,00	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		82 500,00	81 830,00	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 721 114,00	13 966 314,00	

	+	
RESTES A REALISER 2016 (10)		0,00
	+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00
	=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		13 966 314,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	142 000,00	114 000,00	
2031	Frais d'études	142 000,00	36 000,00	
2051	Concessions et droits similaires		78 000,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	50 000,00	50 000,00	
2041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	50 000,00	50 000,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 732 600,65	1 004 580,00	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	25 000,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	55 696,48	15 000,00	
2138	Autres constructions		283 700,00	
2151	Réseaux de voirie	95 600,00	0,00	
2152	Installations de voirie		17 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	36 500,00	0,00	
21715	Terrains bâtis	520 000,00	0,00	
21788	Autres immos corporelles reçues au titre d'une mise à dispo	18 181,29	0,00	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	286 124,00	119 000,00	
2182	Matériel de transport	463 629,53	396 000,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	55 929,00	99 600,00	
2184	Mobilier	18 705,97	21 700,00	
2185	Cheptel	133 134,38	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	24 100,00	52 580,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	100 000,00	375 000,00	
2313	Constructions	100 000,00	0,00	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		190 000,00	
2318	Autres immobilisations corporelles		185 000,00	
	Opération d'équipement n° 101 (5)		3 128 456,71	
	Opération d'équipement n° 102 (5)		1 000 000,00	
	Opération d'équipement n° 104 (5)		1 445 000,00	
	Total des dépenses d'équipement	2 024 600,65	7 117 036,71	
16	Emprunts et dettes assimilées	739 918,00	764 400,00	
1641	Emprunts en euros	688 835,00	709 300,00	
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 000,00	
168741	Communes membres du GFP	51 083,00	53 100,00	
	Total des dépenses financières	739 918,00	764 400,00	
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	2 764 518,65	7 881 436,71	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	82 500,00	81 830,00	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	82 500,00	81 830,00	
13912	Régions	12 000,00	11 900,00	
13913	Départements	28 500,00	28 400,00	
139148	Autres communes	35 500,00	35 500,00	
139151	GFP de rattachement	200,00	0,00	
139158	Autres groupements	1 900,00	1 780,00	
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	4 400,00	4 250,00	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	82 500,00	81 830,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	2 847 018,65	7 963 266,71	

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE		BP	2017
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	
		+	
RESTES A REALISER 2016 (11)		28 321,78	
		+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		0,00	
		=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		7 991 588,49	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Budget précédent sur ancienne collectivité (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		300 000,00	
13241	Communes membres du GFP		300 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		4 000 000,00	
1641	Emprunts en euros		4 000 000,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			4 300 000,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	970 297,46	2 085 035,18	
10222	F.C.T.V.A.	266 116,15	198 972,80	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	704 181,31	1 886 062,38	
165	Dépôts et cautionnements reçus		2 000,00	
Total des recettes financières		970 297,46	2 087 035,18	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
TOTAL RECETTES REELLES		970 297,46	6 387 035,18	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 479 878,38	446 000,59	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)/(7)/(8)	775 824,00	691 655,00	
139151	GFP de rattachement	350,00	0,00	
28031	Amortissements des frais d'études	12 770,00	0,00	
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	4 240,00	18 054,00	
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	13 765,00	9 764,00	
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	35 420,00	35 417,00	
28041482	Autres communes - Bâtiments et installations	1 925,00	0,00	
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	11 014,00	11 015,00	
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	2 700,00	2 700,00	
280422	Privé - Bâtiments et installations	890,00	0,00	
28051	Concessions et droits similaires	2 160,00	2 597,00	
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	53 875,00	54 098,00	
281311	Hôtel de ville	9 215,00	8 733,00	
281318	Autres bâtiments publics	85 350,00	26 602,00	
28138	Autres constructions	70 765,00	70 761,00	
28141	Bâtiments publics	565,00	562,00	
28151	Réseaux de voirie	3 410,00	6 556,00	
28152	Installations de voirie	17 735,00	19 355,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	10 935,00	15 868,00	
281782	Matériel de transport	216 805,00	101 467,00	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	120 225,00	125 775,00	
28182	Matériel de transport	73 205,00	125 893,00	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	17 200,00	24 474,00	
28184	Mobilier	9 400,00	8 893,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	1 905,00	23 071,00	
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 255 702,38	1 137 655,59	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		2 255 702,38	1 137 655,59	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		3 225 999,84	7 524 690,77	

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
--	----------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

	+
RESTES A REALISER 2016 (10)	67 591,69
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	399 306,03
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 991 588,49

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. Modalités de vote, I-B

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 101
LIBELLE : Projet de MSP et creche de Bozel
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	3 128 456,71	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	262 000,00		
2031	Frais d'études	0,00	0,00	262 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	2 866 456,71		
2313	Constructions	0,00	0,00	117 000,00		
2318	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 749 456,71		

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 128 456,71
---	----------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 102
LIBELLE : Renouveau des PAV
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 000 000,00	b	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	1 000 000,00		
2313	Constructions	0,00	0,00	1 000 000,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 000 000,00
---	----------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé :

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COM COM VAL VANOISE TARENTOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTOISE	BP	2017
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 104
LIBELLE : Achat siège
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	1 445 000,00	^b	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	55 000,00		
2031	Frais d'études	0,00	0,00	55 000,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 390 000,00		
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	1 390 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c	^d 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 445 000,00
---	---------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COM COM VAL VANOISE TARENTEAISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEAISE	BP	2017
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	IV
CREDITS DE TRESORERIE (1)	A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
			Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)					

(1) Circulaire n° NOR : INTB8800071C du 22/02/1995.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé (partie) O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					11 655 725 00									
1641 Emprunts en euros (total)					11 655 725 00									
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	08/08/2003		25/01/2004	800 000 00 F	F		3,9	3 95757		T	X	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	01/01/2003		01/01/2004	951 000 00 F	F		3,92	3 92075		A	X	N	A-1
	CREDIT AGRICOLE SAVOIE	31/03/2005		27/05/2006	235 000 00 F	F		3,75	3 75214		A	X	N	A-1
	CAISSE D'EPARGNE DES ALPES	30/12/2005		01/02/2006	4 225 000 00 F	F		3,53	3 53622		A	X	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	05/08/2005		01/09/2008	3 000 000 00 F	F		4,1164	3 84827		A	X	N	A-1
	DEXIA	15/05/2008		01/01/2009	1 000 000 00 F	F		4,8	6 96182		A	C	N	A-1
	CREDIT LOCAL DE FRANCE	15/06/2004		01/02/2011	265 035 66 F	F		4,25	3 3905		A	X	N	A-1
	SOCIETE GENERAL GRENOBLE	29/12/2012		29/03/2013	1 179 689 32 F	F		2,63	2 79368		T	X	N	A-1
Total général					11 655 725 00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal, montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt: F : fixe, V : variable simple; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements: A : annuelle; M : mensuelle; B : bimestrielle; S : semestrielle; T : trimestrielle; X autre.

(7) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(8) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(9) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(10) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(11) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(12) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(13) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(14) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(15) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(16) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(17) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(18) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(19) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(20) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(21) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(22) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(23) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(24) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(25) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(26) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(27) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(28) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(29) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(30) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(31) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(32) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(33) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(34) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(35) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(36) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(37) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(38) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(39) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(40) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0 00		5 142 921,70					762 256,07	188 129,93	0,00	90 189,82
1641 Emprunts en euros (total)		0 00		5 142 921,70					762 256,07	188 129,93	0,00	90 189,82
	N	0 00		135 388,47	1,75	F	3,95757		66 380,90	4 317,18	0,00	493,40
	N	0 00		418 267,00	6,00	F	3,92075		53 085,37	16 396,07	0,00	14 315,12
	N	0 00		75 853,19	3,33	F	3,75214		17 924,61	2 843,74	0,00	1 290,88
	N	0 00		1 294 444,15	3,08	F	3,53622		310 016,66	46 147,23	0,00	32 270,00
	N	0 00		1 686 681,93	11,67	F	3,84827		150 000,00	67 920,60	0,00	20 582,00
	N	0 00		448 914,33	6,00	F	6,86182		64 130,62	21 547,89	0,00	18 469,62
	N	0 00		120 669,87	2,08	F	3,39005		31 820,66	4 232,00	0,00	2 639,66
	N	0 00		952 722,86	9,67	F	2,79368		68 887,25	24 725,22	0,00	129,14
Total général		0 00		5 142 921,70					762 256,07	188 129,93	0,00	90 189,82

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

IV

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/1N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	IV
	A2.4

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Exchange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Exchange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	8					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	5 142 921,70					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP	2017
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contratant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer, s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP	2017
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE	A2.5
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

COM COM VAL VANOISE TARENATAISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENATAISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A2.7

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 500,00€			03/03/2014
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	2031 Frais d'études	2	
Linéaire	AGENCEMENT AMENAGEMENT BATIMENTS INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET TE	20	
Linéaire	APPAREILS DE LEVAGES ET ASCENSEURS	20	
Linéaire	BATIMENTS LEGERS ABRIS	10	
Linéaire	CAMIONS ET VEHICULES INDUSTRIELS	7	
Linéaire	COFFRE FORT	2	
Linéaire	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	20	
Linéaire	EQUIPEMENTS DE GARAGES ET ATELIERS	10	
Linéaire	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	
Linéaire	FRAIS DOC URBANISME	10	
Linéaire	INSTALLATION ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	
Linéaire	INSTALLATIONS DE VOIRIES	20	
Linéaire	LOGICIEL	2	
Linéaire	MATERIEL INFORMATIQUE	5	
Linéaire	MOBILIERS	10	
Linéaire	PLANTATIONS	20	
Linéaire	SUBVENTION EQUIPEMENT IMMOBILIER	10	
Linéaire	SUBVENTION EQUIPEMENT MOBILIER	5	
Linéaire	VOITURES	5	

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
TOTAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès... provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A5

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.1
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		844 230,00	844 230,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		762 400,00	762 400,00
1641	Emprunts en euros	709 300,00	709 300,00
1687	Autres dettes	53 100,00	53 100,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		81 830,00	81 830,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	81 830,00	81 830,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	844 230,00	28 321,78	D001 0,00	872 551,78

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 336 628,39	III 1 336 628,39
Ressources propres externes de l'année (a)		198 972,80	198 972,80
10222	Dotations, fonds divers et réserves	198 972,80	198 972,80
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		1 137 655,59	1 137 655,59
28041411	Communes du GFP - Biens mobiliers, matériel et études	18 054,00	18 054,00
28041412	Communes du GFP - Bâtiments et installations	9 764,00	9 764,00
28041481	Autres communes - Biens mobiliers, matériel et études	35 417,00	35 417,00
28041582	Autres groupements - Bâtiments et installations	11 015,00	11 015,00
280421	Privé - Biens mobiliers, matériel et études	2 700,00	2 700,00
28051	Concessions et droits similaires	2 597,00	2 597,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	54 098,00	54 098,00
281311	Hôtel de ville	8 733,00	8 733,00
281318	Autres bâtiments publics	26 602,00	26 602,00
28138	Autres constructions	70 761,00	70 761,00
28141	Bâtiments publics	562,00	562,00
28151	Réseaux de voirie	6 556,00	6 556,00
28152	Installations de voirie	19 355,00	19 355,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 868,00	15 868,00
281782	Matériel de transport	101 467,00	101 467,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	125 775,00	125 775,00
28182	Matériel de transport	125 893,00	125 893,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	24 474,00	24 474,00
28184	Mobilier	8 893,00	8 893,00
28188	Autres immobilisations corporelles	23 071,00	23 071,00
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	446 000,59	446 000,59

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 336 628,39	67 591,69	399 306,03	1 886 062,38	3 689 588,49

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 872 551,78
Ressources propres disponibles	IV 3 689 588,49
Solde	V = IV - II (6) + 2 817 036,71

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A8
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	

A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

COM COM VAL VANOISE TARENTEAISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEAISE	BP	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)	IV A9

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Detail) (1)

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
	RECETTES (b)				
	Dépenses nettes (a-c)				
	Recettes nettes (b-d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
(7) Indiquer le chapitre

COM COM VAL VANOISE TARENTOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTOISE	BP	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.
(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
(5) Taux annuel, tous frais compris.
(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP	2017
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTLEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	13 884 484,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul

COM COM VAL VANOISE TARENTEAISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEAISE	BP	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	
IV	B1.4
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale.

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède.

- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible.

- la colonne « Dettes en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N.

- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	B2.2
SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	B3

Libellé de la recette :							
Reste à employer au 01/01/N :							
Recettes				Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé article	Montant	Chapitre	Article	Libellé article	Montant
Reste à employer au 31/12/N :							

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :	0,00
TOTAL Recettes	TOTAL Dépenses
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :	

COM COM VAL VANOISE TARENTOISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTOISE	BP	2017
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	IV
	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/78/9500102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP	2017
---	----	------

IV - ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	IV C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif
TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1^{ère} alinéa - accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa - accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la qualité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 (travailleurs handicapés catégorie C).

47 : article 47 (recrutements directs sur emplois fonctionnels).

110 : article 110 (collaborateurs de groupes de cabinets).

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT
FINANCIER
 (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à
 Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif),
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	C3.1

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)	C3.2

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

COM COM VAL VANOISE TARENDAISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENDAISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
SPIC	TRANSPORT SCOLAIRE	06/06/2014	06/06/2014	20004079800031	SPA	non
	SPANC	03/03/2014	03/03/2014	20004079800023	SPIC	non

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

COM COM VAL VANOISE TARENTEISE - 73 - BUDGET COM COM VAL VANOISE TARENTEISE	BP 2017
---	---------

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
TOTAL						

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

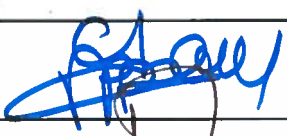

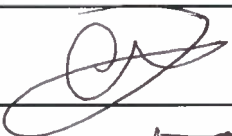


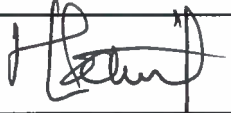
Présenté par le Président,
A Bozel, le 20/03/2017
Le Président,

Nombre de membres en exercice : 27
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 VOTES : Pour : 18
 Contre : -
 Abstention : -








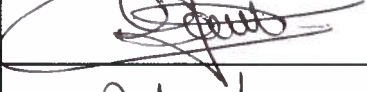




Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Bozel, le 20/03/2017

Date de convocation : 16/03/2017

Les membres du Conseil Communautaire,

Stéphane AMIEZ	
Jenny APPOLONIA	
Jean Marc BELLEVILLE	
Jean René BENOIT	
Gilbert BLANC TAILLEUR	
Philippe BOUCHED'HOMME	
Guillaume BRILAND	
Thierry CARROZ	
Laurette COSTES	
Armand FAVRE	
Bernard FRONT	
Jean Pierre LATUILLIERE	
Hélène MADEC	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Jean Baptiste MARTINOT	
Thierry MONIN	
Philippe MUGNIER	
Patrick MUGNIER	
Rémy OLLIVIER	
Yves PACCALET	
Sylvain PULCINI	
Josette RICHARD	
Armelle ROLLAND	
Sandra ROSSI	
Thierry RUFFIER DES AIMES	
René RUFFIER LANCHE	
Michèle SCHILTE	
Florence SURELLE	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le 23/03/2017 et de la publication le 22/03/2017

A Bozel, le 20/03/2017